

L'incinérateur passe des

DÉCHETS Le Sivades a décidé d'abandonner le site des Roumigières au profit des Aspres, le long de la pénétrante. Ce qui n'atténue pas la colère des opposants



Le Sivades a décidé d'implanter le futur Centre de valorisation énergétique à la sortie du futur échangeur de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse. Soit du côté du golf de Saint-Donat, soit de l'autre côté de la voie.

Et hop! D'un coup de baguette magique, le futur Centre de valorisation énergétique (CVE) vient de déménager de quelques kilomètres, plus au sud. Ainsi en a décidé le Syndicat intercommunal de valorisation des déchets (1) lors de son conseil syndical de mardi dernier. Adieu les Roumigières, bienvenue aux Aspres!

Avant-hier, les élus du Sivades ont arrêté les sites d'implantation (définitifs?) du Centre de valorisation organique (CVO) sur des terres en friche et agricoles en face du Parc d'activités de la Siagne, à Cannes; et du Centre de valorisation énergétique (CVE) au niveau du futur échangeur de la Paoute de la pénétrante Cannes-Grasse, au bord du golf de Saint-Donat. Un investissement total de 111 millions d'euros pour traiter 128 000 T/an de déchets au CVO et 50 000 T/an au CVE.

Tout cela au cours d'un conseil express... et agité. André Roatta, maire de La Roquette a dénoncé un vote organisé, selon lui, dans l'urgence. « Depuis notre dernier vote le 16 juillet, les sites d'implantation ont été modifiés, les capacités des installations sont radicalement différentes et aucune commission technique n'a eu lieu depuis. La filière que nous avions

proposée, recommandée par l'Ademe, n'a même pas été étudiée et nous sommes mis devant le fait accompli avec un dossier "prêt à voter" qui ne laisse place à aucune discussion. Avons-nous été abusés », a-t-il lancé à l'assemblée. Même André Aschiéri, maire de Mouans-Sartoux, vice-président du conseil régional, n'a pas manqué le rendez-vous alors qu'il n'est que suppléant. Au final, sa commune et Peymeinade ont voté contre alors que La Roquette et Auribeau s'abstenaient.

Le silence du Sivades

L'idée de ce transfert – dans les milieux autorisés – ne date pourtant pas d'avant-hier. Depuis plusieurs semaines, le comité technique émettait les plus grandes réserves concernant le site des Roumigières. Et travaillait en toute discrétion à l'opportunité des Aspres. Une proposition que le sénateur-maire Jean-Pierre Leleux n'a pu refuser (lire son interview en page suivante). Affaiblissant le parlementaire grassois qui, voilà quelques mois, avait décidé avec courage d'accueillir l'équipement. Car si ce changement de site apparaît plus opportun (plus facile d'accès au moins) il démontre une cer-

taine légèreté dans la prise de décision. Il aura fallu moins de six mois pour que le site le plus propice devienne soudainement le plus inadapté! Comprenez qui pourra... Cette volte-face du Sivades n'est pas nouvelle pourtant. Après la Roquette, Pégomas, Mouans-Sartoux (autant de sites évoqués) le CVE ou incinérateur selon l'endroit où l'on se positionne – rebaptisé « centrale thermique non polluante » par le Sivades – poursuit sa course à l'implantation. À ce rythme, on peut même supposer qu'il redéménagera avant même d'être construit.

Mais là n'est pas la question. Tout le monde est enfin persuadé qu'il faut urgemment s'occuper du traitement des ordures ménagères qui partent chaque jour à la décharge de Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône. Là où ça coïncide, c'est le choix imposé de l'incinérateur et donc de la méthode de décision d'un dossier très complexe.

Or dans ce dossier, le Sivades manque de transparence. Comme un fait exprès, la décision est prise à un moment qui – diront les mauvaises langues – est loin d'être hasardeux. Pour le choix des Roumigières, elle était tombée le 16 juillet au beau milieu des vacan-

ces. Cette fois, c'est à quelques jours des fêtes. Comme pour profiter de la trêve des confiseurs et éviter les critiques et la contre-attaque?

Appel d'offres au printemps

Mieux, c'est à travers un laconique communiqué de presse que l'information est tombée. Et hier, une journée n'a pas suffi pour tenter de joindre le président du Sivades, Maxime Couillet, pour de plus amples explications. Dommage. La politique du silence en la matière est pour le moins déconcertante sur un sujet aussi sensible pour les populations, l'environnement et la santé publique. A ne pas s'expliquer clairement, le Sivades fait le jeu de l'opposition au projet... tout en dénonçant cette même opposition. Ce silence soulève en tout cas la colère de nombreux élus qui siègent au sein du conseil syndical et réclament plus de concertation et de réflexion. Elle ne devrait pas non plus refroidir l'opposition associative qui réclame un autre type d'équipement. Tout bonnement, elle devrait un peu plus s'étendre vers d'autres quartiers, d'autres communes, ramassant au passage quelques voix supplémentaires.

Par ailleurs, en choisissant

les Aspres, le Sivades met la pression sur le président du conseil général Eric Ciotti qui, début 2010, réclamait des élus du Sivades qu'ils « choisissent, et vite ». Car l'échangeur de La Paoute de la pénétrante – gérée par le Département – n'est pas encore inscrit au calendrier ni budgété. Tout juste en est-il à l'étude. Bref, à Eric Ciotti de répondre favorablement à cette demande. Et vite...

En attendant, début 2011, le Sivades va « déterminer le choix de la procédure de consultation, rédiger le programme fonctionnel et établir le cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres au printemps ». Si tout va bien, le CVE pourrait brûler les déchets en 2014. Mais d'ici là...

RAFAËL PERROT
 rperrot@nicematin.fr

1. Le Sivades regroupe Cannes, Grasse, Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire, Saint-Vallier, Spéracères, Auribeau, Pégomas, Mouans-Sartoux et La Roquette.

REPÈRES

Juillet 2009
 Fermeture de la décharge de la Glacière à Villeneuve-Loubet.

Novembre 2009
 L'idée d'un incinérateur est envisagée sur La Roquette. Entre pression politique et lobbying industriel, l'idée est abandonnée.

11 janvier 2010
 Eric Ciotti, président du Département, demande aux élus du Sivades de « choisir, et vite ».

16 juillet
 Lors du conseil syndical du Sivades, Jean-Pierre Leleux donne son accord pour accueillir le futur CVE aux Roumigières.

16 septembre
 Des Grassois (es) créent un groupe sur Facebook « Contre la construction d'un incinérateur à Grasse ».

30 septembre
 Mise en ligne sur internet d'une pétition contre l'incinérateur sur www.grasse-sans-incinerateur.fr

20 octobre
 À l'initiative de six associations, une réunion d'opposition à l'incinérateur rassemble plus de 200 personnes à la salle polyvalente de Saint-Jacques.

20 décembre
 Le nouveau Plan départemental d'élimination des déchets est adopté par le Conseil général.

21 décembre
 Le Sivades décide de modifier le lieu d'implantation de l'incinérateur.

Les deux équipements

- Le Centre de Valorisation Organique sera situé à Cannes dans la zone industrielle de la Siagne sur une parcelle d'une superficie de 45 000 m² avec une surface constructible de 15 000 m² maximum.
 - Le Centre de Valorisation Énergétique sera quant à lui implanté à Grasse au niveau du futur échangeur de la pénétrante Cannes-Grasse sur un terrain de 8 000 m².

Roumigières aux Aspres !

Jean-Pierre Leleux : « Il y avait une opportunité à changer de site »

Après avoir choisi le site des Roumigières, Jean-Pierre Leleux explique pourquoi il a accepté de changer le site d'accueil du Centre de valorisation énergétique (CVE) en acceptant celui des Aspres, le long de la pénétrante Cannes-Grasse.

Pourquoi ce changement de site ?
 Le comité technique qui regroupe les services de l'État, du Sivades, de l'agglomération, du conseil général, a émis beaucoup de réserves et nous a mis en garde par rapport au site des Roumigières en raison de la topographie, de l'accessibilité... Ce comité a fait une étude complémentaire sur des terrains aux Aspres, propriétés de la commune.

Et alors ?
 Il y avait une opportunité à changer, car ce site est plus facile d'accès par la pénétrante et ne se situe pas en milieu urbain. Je réfute l'idée que c'est la proximité de l'hôpital qui m'a fait changer d'avis. Car je le rappelle, aux Roumigières, le CVE aurait permis de produire de l'énergie pour l'hôpital. Je tiens à préciser que la grande bonne nouvelle, c'est que le CVO de Cannes accueillera toutes les ordures ménagères résiduelles et pas seulement une partie comme il était prévu initialement.



C'est à la suite des conclusions et des recommandations du comité technique que le sénateur-maire a décidé de changer le site de construction du futur Centre de valorisation énergétique. (Photos X. G.)

Le site n'est pas encore totalement arrêté cependant ?

Il y a deux possibilités de part et d'autre de la pénétrante. En contrepartie, j'exige une insertion exemplaire du CVE dans le paysage pour qu'on ne le voie pas.

Certains élus estiment que cette décision a été prise en catimini. Qu'en pensez-vous ?

Je ne le ressens pas comme ça. Il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit. C'est un dossier difficile, complexe et confié au Sivades.

Vous aviez parlé de constituer un groupe de travail et cela n'a pas eu lieu. Pourquoi ?

Je souhaite un comité de suivi piloté par le Sivades et regroupant élus, experts, associations, habilités pour veiller à une information objective. Au Sivades d'animer ce groupe auquel je participerai.

L'inquiétude demeure quant aux conséquences de cet équipement sur la santé publique ?

Je comprends cette inquiétude, mais je dénonce aussi l'instrumentalisation qu'en font certains. Ceux qui parlent d'incinérateur travestissent la réalité. L'incinérateur soulève une objection facile. Suite au Grenelle de l'environnement, je suis apaisé

sur le plan scientifique de l'innocuité du CVE. Mais je ne suis pas naïf pour autant et je veillerai à ce qu'il y ait des objectifs d'innocuité par rapport aux populations environnantes.

La réalisation du CVE est liée à la création de la bretelle de la Paoute ?

L'un des deux dossiers va accélérer les choses.

Avez-vous exigé des compensations financières pour la commune ?

Non, je n'ai formulé aucune exigence financière particulière pour la ville de Grasse.

Vous ne regrettez pas votre choix ?

Non. Politiquement c'est difficile, car c'est une décision impopulaire qui soulève l'incompréhension. Mais c'est mon devoir de le faire, de contribuer au traitement des déchets que produit une ville comme Grasse. Et on ne peut pas toujours se cacher derrière le phénomène : pas chez moi, mais chez les autres. Et puis il était important qu'on donne des gages aux Bouches-du-Rhône où partent nos déchets et leur montrer qu'on prend le taureau par les cornes.

PROPOS RECUEILLIS PAR RAFAËL PERROT

Les réactions des élus



ANDRÉ ASCHIÉRI
 « Du sur-mesure pour un grand groupe »
 Maire de Mouans-Sartoux et vice-président du conseil régional.

« Je suis en colère, car on va sortir un projet pour lequel nous ne sommes pas préparés. Ce n'est pas comme ça qu'il faut travailler. Grasse a eu le courage de dire oui, mais on ne peut pas s'engager sur cette voie avec un tel coût et autant d'incertitudes. Je suis incapable de savoir quelle est la bonne solution, mais il faut autre chose que l'incinération. Il ne faut rien commencer et aller plus loin dans la concertation. On se battra jusqu'au bout sinon on le regrettera. Ce sera

alors un second échec après la pyrofusion. Si on se trompe, c'est pour 30 ans ».

J-R VINCIQUERRA
 « On patauge dans la bêtise »
 Conseiller général de Grasse Sud et conseiller municipal de Grasse c'est vous.

« En passant des Roumigières à la Paoute, on patauge dans la bêtise. Jean-Pierre Leleux ne sait pas tenir sa parole. Il dit des choses et il ne les fait pas. En octobre, il promet un groupe de travail et en décembre, il n'y a toujours rien. Il pratique un double langage : d'un côté il tient un discours prometteur et de l'autre, il ne tient pas parole. En fait, il ment. Le Sivades est exemplaire en



matière de tri et se dote aujourd'hui d'un outil contraire à sa politique de traitement des déchets. Je répète qu'un centre de stockage coûtera beaucoup moins cher en terme d'investissement et de fonctionnement. D'autant que le Département envisage la construction d'une zone de stockage de déchets non dangereux dans les prochaines années. »

PAUL EUZIÈRE
 « Qu'il y ait un débat public »
 Conseiller municipal, président de Grasse à vous.

Le 23 octobre, j'ai adressé un courrier à M. Leleux dans lequel je lui demandais de créer un groupe de travail associant les différentes composantes du conseil municipal et les représentants de toutes les associations de défense de nos quartiers afin de faire le point sur l'implantation d'un incinérateur aux Roumigières et d'informer précisément nos



concitoyens. Malgré plusieurs relances, M. Leleux n'a pas répondu à cette proposition qui est celle du bon sens et de la transparence. Le dossier a continué d'être géré dans la plus totale opacité (...) Mardi, les délégués (...) de Grasse – hélas ! – ont voté pour cette nouvelle aberration concoctée dans le plus grand secret entre seulement quelques élus, dont M. Leleux. Est-il normal que les élus municipaux et les Grassois soient tenus dans l'ignorance d'un projet de plus de 116 millions d'euros (dont 100 millions d'emprunts à rembourser sur toute une génération : 25 ans)? Est-il normal qu'à aucun

moment nous n'ayons eu à débattre des différentes possibilités de destruction ou de valorisation des ordures ménagères? Est-il normal que l'on décide de construire de tels équipements à risque pour la santé publique dans des zones urbanisées sans que nos concitoyens n'aient été le moins du monde informés et consultés? Aujourd'hui, je répète que nous souhaitons un débat public avec les élus, les associations et la population. Cette façon qu'a M. Leleux de gérer les affaires publiques ne me convient pas. »

JACQUES VARRONE
 « Réfléchir ensemble dans l'intérêt de tous »
 Maire d'Auribeau.

« La collectivité est sous pression et il y a urgence à trouver une solution pour traiter nos déchets. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas débattre, réfléchir ensemble dans l'intérêt de tous. Je ne fais de procès à



quiconque, je ne suis contre personne et je ne veux pas polémiquer, mais les enjeux financiers et les échecs du passé nous démontrent qu'il faut être prudent et n'exclure aucune possibilité. En tant qu'élu, j'ai le droit de savoir et de comprendre avant d'émettre un vote. De même, en tant que représentant de nos concitoyens, nous avons le devoir de leur donner des explications claires. Les quinze dernières années, on a changé dix fois de sites. De même, l'échec de la pyrofusion a fait du tort aux Grassois. Aujourd'hui, il faut rassurer, donc travailler dans la clarté et pas dans la précipitation et sous la pression. »

RECUEILLIS PAR R. P.